Réf. Farde e-Assemblées : 2677867

N° OJ : 117

Projet d'Arrêté - Conseil du 13/10/2025

Objet : Culture - Subside d'investissement.- Asbl Théâtre de Poche.- Budget extraordinaire 2025.- Montant : 134.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Théâtre de Poche;

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la Ville de Bruxelles et cette association pour fixer les conditions et modalités d'octroi et de liquidation d'un subside;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/52252 du budget extraordinaire 2025;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer un subside d'investissement pour un montant de 134.000,00 EUR à l'article 76210/52252 du budget extraordinaire 2025 à l'attention de l'asbl Théâtre de Poche pour l'acquisition d'équipement lumière pour la transition led de la salle de spectacles (n° de projet DH10-3-2024). -Article 76210/52252 du budget extraordinaire 2025.

Article 2 : Les termes de la convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Théâtre de Poche sont adoptés.

Annexes :

Convention Théâtre de Poche FR/NL (Consultable au Secrétariat des Assemblées)